



Franchise apres accident durant les heures de travail

Par **fifi38**, le **03/09/2013** à **11:24**

bonjour,rnj'ai eu un accident de la route il y a quelques mois, pendant mes heures de travail, avec mon véhicule, que j'utilise tous les jours dans le cadre de mon travail d'aide à domicile.rnMon employeur a déclaré l'accident a son assurance.rnMon véhicule à été réparé.rnAujourd'hui, l'association qui gérait mon travail me réclame de payer la franchise au garagiste.rnDois-je payer ? rnMerci d'avance

Par **Lag0**, le **03/09/2013** à **11:51**

Bonjour,rnExiste t-il une convention signée par vous et l'employeur pour l'utilisation des véhicules personnels ? Si oui, il faut s'y reporter.rnSi non, il serait bon d'y songer...

Par **fifi38**, le **03/09/2013** à **13:06**

bonjour,rnje n'ai rien trouvé concernant l'utilisation du véhicule personnel...

Par **moisse**, le **03/09/2013** à **16:30**

Bonjour,rnJe ne comprends pas trop comment votre employeur a pu vous faire bénéficier

d'une garantie automobile.
S'il s'agit d'une couverture complémentaire spécifique à l'utilisation des véhicules personnels pour déplacements professionnels (j'ai souscrit de telles polices il y a bien longtemps), la franchise est un choix de gestion.
Vous n'avez donc pas à prendre en charge ces frais pour un choix qui échappe à votre contrôle.